

## **ACL RANDO et le COVID**

Pour randonner, les règles préconisées par la FFR (Fédération Française de Randonnée) seront présentées lors de la première randonnée en septembre.

\_ Distanciation physique (4 m<sup>2</sup> par personne).

\_ Emporter un masque.

\_ Si Symptômes du covid : restez chez soi.

\_ Au départ de chaque sortie, le randonneur dépose dans une boîte, un bulletin avec son nom et son prénom.

\_ Si un participant à une randonnée est atteint du COVID, la liste des participants à la randonnée sera communiquée aux autorités.

\_ Un responsable de la rando dispose d'un gel hydroalcoolique

Si covoiturage, porter un masque.

**Les animateurs**

**<http://www.acl.asso.fr/>**